

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 14 décembre 2010, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2011.

2010-12-620 ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2011 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2011, un budget équilibré de 64 201 995 \$.

ADOPTÉ

2010-12-621 ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013, au montant de 103 091 400 \$, se détaillant comme suit :

- 2011 : 36 301 400 \$;
- 2012 : 51 920 000 \$;
- 2013 : 14 870 000 \$.

ADOPTÉ

2010-12-622 PUBLICATION D'UN DOCUMENT

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2011 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 soit publié dans *Le Journal Saint-François*.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette période de questions :

- Demande d'information relative au nouveau rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2011-2012-2013 à l'effet de savoir si les augmentations de ce nouveau rôle pour l'année 2011 sont dues à des erreurs commises par le passé.
- Demande d'information sur la nécessité de procéder à une collecte sélective hebdomadaire plutôt que bimensuelle.

2010-12-623 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 14 décembre 2010.

ADOPTÉ